

PERMIS DE  
CONSTRUCTION  
REQUIS

Il est à noter qu'il est obligatoire d'obtenir un permis pour entreprendre des travaux de construction d'une remise.

Les informations contenues dans ce dépliant peuvent ne pas être exhaustives. Veuillez donc vous renseigner au Service de l'urbanisme de la Ville avant de débuter les travaux.

## CONSTRUCTION D'UNE REMISE

La remise de jardin est un bâtiment d'accompagnement servant au remisage de véhicules de promenade ou à l'entreposage de biens personnels.



La remise à bois est destinée à l'entreposage de bois de chauffage uniquement.



Il faut distinguer les remises à bois des appentis à bois qui sont des bâtiments annexes. Pour plus d'information, contacter le Service de l'urbanisme de la Ville.

Ville de Senneterre  
551, 10<sup>e</sup> Avenue  
Senneterre (Québec)  
J0Y 2M0

Téléphone : 819-737-2296  
Télécopieur : 819-737-4215

Courriel :  
[info@ville.senneterre.qc.ca](mailto:info@ville.senneterre.qc.ca)

Site Internet :  
[ville.senneterre.qc.ca](http://ville.senneterre.qc.ca)



## Normes de construction d'une remise

Secteur résidentiel  
urbain



Ville de Senneterre

Mise à jour : 2016-05-26  
Règlement 2015-626

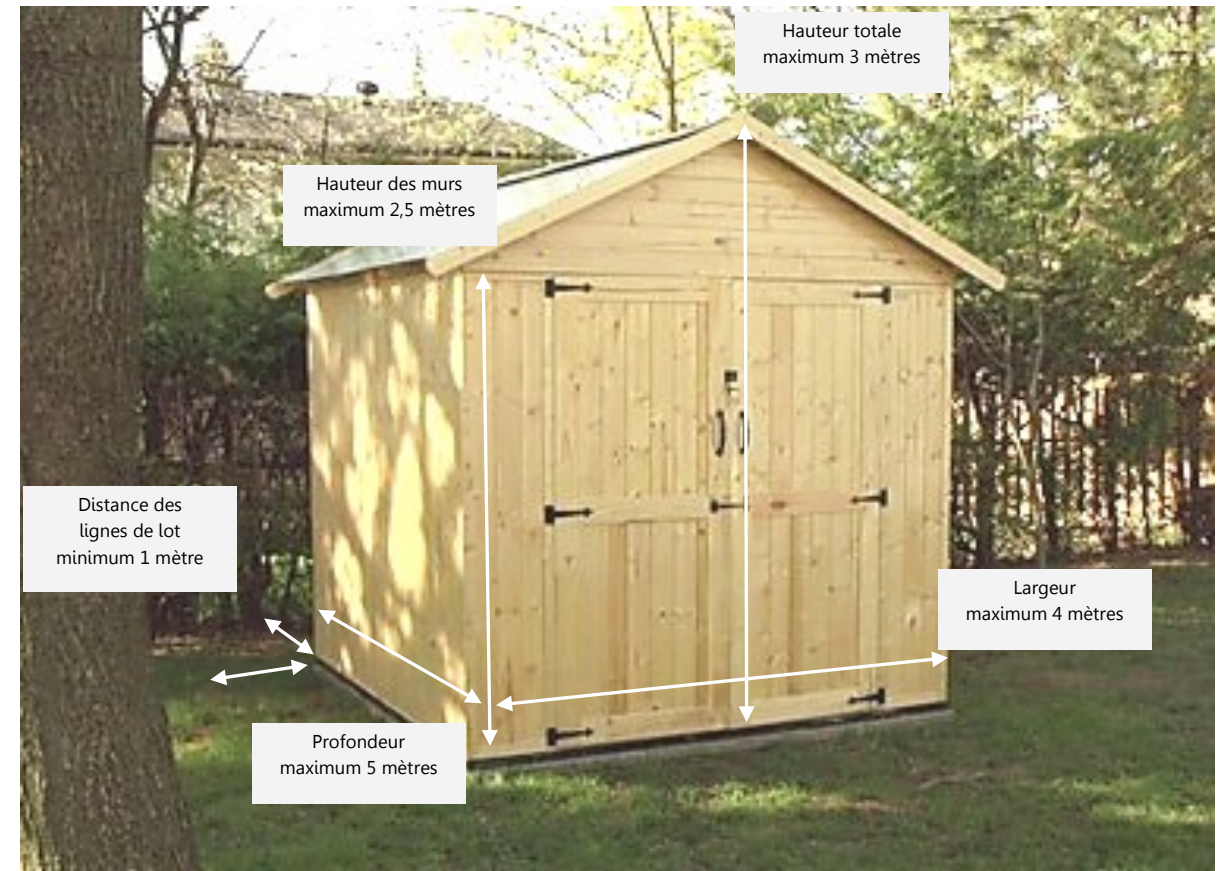
# Normes

- Les remises sont autorisées seulement dans la cour arrière;
- La largeur maximale du mur avant est de 4 m;
- La profondeur maximale des murs est de 5 m;
- La superficie maximale d'une remise est de 20 m<sup>2</sup>;
- Le dégagement à conserver entre les murs de la remise et les limites du terrain est de 1 m pour des murs sans fenêtre et de 1,5 m pour des murs possédant des fenêtres;
- La hauteur maximale des murs est de 2,5 m et la hauteur maximale totale est de 3 m;
- Une distance de 2,5 m doit être conservée entre la remise et les autres bâtiments (maison, garage, etc.).

## Finition

Remise de jardin : mêmes matériaux que pour la maison (briques, pierres, déclin, stuc, etc.). Les contreplaqués et les panneaux de copeaux agglomérés sont aussi autorisés, mais doivent être peints ou traités avec des matériaux hydrofuges.

Remise à bois : treillis ou planches posées à l'horizontale ou à l'oblique. Un maximum de 50 % des murs peut être fermé complètement.



### RENSEIGNEMENTS À FOURNIR POUR UNE DEMANDE DE PERMIS

#### Dimensions de la remise

\_\_\_\_\_ largeur  
 \_\_\_\_\_ profondeur  
 \_\_\_\_\_ hauteur des murs  
 \_\_\_\_\_ hauteur totale

#### Distance des limites de terrain

\_\_\_\_\_ de la ligne arrière  
 \_\_\_\_\_ de la ligne latérale 1  
 \_\_\_\_\_ de la ligne latérale 2

#### Distance des autres bâtiments

\_\_\_\_\_ de la maison  
 \_\_\_\_\_ d'un bâtiment secondaire

#### Fondation

Bloc de béton  
 Poutre de bois  
 Autre : \_\_\_\_\_

#### Revêtement du toit

Bardeaux d'asphalte  
 Tôle émaillée  
 Autre : \_\_\_\_\_

#### Revêtement extérieur

Déclin de vinyle  
 Autre : \_\_\_\_\_

#### Revêtement intérieur

Plancher : \_\_\_\_\_  
 Mur : \_\_\_\_\_

#### Type de toit

Plat  
 À pan(s). Nombre de pans : \_\_\_\_\_  
 Pente du toit : \_\_\_\_\_

Propriétaire : \_\_\_\_\_

Exécutant des travaux : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Début des travaux : \_\_\_\_\_

Fin des travaux : \_\_\_\_\_

Coût des travaux : \_\_\_\_\_